

« Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », un projet de réforme aux ambitions fortes dont la mise en œuvre devra répondre aux besoins des individus et des entreprises.

Le vendredi 27 avril, la Ministre du travail Muriel PÉNICAUD a présenté en Conseil des ministres le projet de loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». Ce projet de loi contient les mesures de réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage. La FFP se félicite de l'ambition et des avancées portées par le projet de loi pour transformer en profondeur le système de formation professionnelle en France et l'adapter aux défis du XXI^{ème} siècle. Pour s'assurer que le projet de loi atteigne ses ambitions, la FFP sera vigilante lors des débats parlementaires et à la période de transition.

La FFP soutient l'ambition du projet de loi de renforcer la compétitivité des entreprises et l'employabilité de tous les actifs par le développement des compétences. Dans un contexte de reprise de l'économie française et de transformation des métiers, les besoins en compétences sont croissants. L'enjeu est d'accélérer et faciliter l'accès de chacun au développement de ses compétences. Pour favoriser l'émergence d'une filière d'excellence de la formation professionnelle, il est donc urgent de déverrouiller et désintermédier le système de formation et de le libérer d'une lourdeur bureaucratique qui ne permet pas de tirer parti des transformations de notre économie.

C'est en ce sens que l'abondement du Compte Personnel de Formation (CPF) en euros est une avancée majeure. Le CPF sera enfin lisible et transparent pour tous. Il doit être ouvert à toutes les formations répondant aux besoins des entreprises que chaque actif pourra directement choisir et régler via la future application numérique annoncée pour septembre 2019 par le Gouvernement.

Cependant, la FFP restera vigilante et attend les débats parlementaires et les décrets d'application pour obtenir des clarifications notamment sur :

- | La gouvernance et les missions de France Compétences : si la création de France Compétences répond à l'exigence d'apporter plus de transparence, il est impératif d'assurer que sa structure soit légère et souple, et d'en garantir une gouvernance indépendante et opérationnelle.
- | L'accompagnement : c'est une condition clé pour engager le plus grand nombre de personnes dans le développement régulier de leurs compétences. C'est pourquoi tous les acteurs compétents et labellisés de qualité, doivent pouvoir se positionner sur le marché du conseil en évolution professionnelle (CEP), et ainsi permettre de répondre de façon innovante à la pluralité des besoins en matière d'accompagnement.
- | La certification professionnelle : la réforme doit assurer un système de certification agile, lisible, innovant et proche des besoins en compétences des entreprises.
- | L'investissement des entreprises dans leur capital humain : si le projet de loi renforce la liberté de choix de l'individu dans la construction de son parcours professionnel, la réforme ne doit pas faire l'impasse sur l'investissement en formation des entreprises, premier lieu de développement des compétences. C'est en ce sens que la FFP propose d'encourager l'investissement dans le capital humain par la création d'un crédit d'impôt pour les TPE/PME et ETI qui investissent dans les compétences de leurs collaborateurs.
- | La période de transition : c'est une réforme systémique qui est attendue de la nouvelle loi. L'une des clés de la transformation visée se situe aussi dans la bonne anticipation et préparation de la période de transition. Il faut accompagner la conduite des changements sans précipitation afin de ne pas subir la situation de blocage et le 'trou d'air' que nous avons traversés au 1^{er} semestre 2015.

Pierre COURBEBAILLISSE, Président de la FFP, tient à rappeler que « *Seulement un tiers des actifs français accèdent à la formation professionnelle tous les ans. Ce projet de réforme est le plus volontaire pour libérer enfin l'accès à la formation professionnelle. Il est impératif que ses ambitions se traduisent concrètement dans sa mise en œuvre. Les enjeux sont immenses, en dépendent l'employabilité de tous les actifs et la réussite économique des entreprises.* »

Contact Presse FFP : Naïs LAURANDEL - 01 44 30 48 93 - nlaurandel@ffp.org

La FFP (Fédération de la Formation Professionnelle), organisation professionnelle créée en 1991, fédère et représente près de 650 entreprises de formation et leurs 2000 établissements. Depuis vingt-cinq ans au service de la représentation et de la promotion de l'offre privée de formation – qui couvre près des ¾ des besoins du marché-, la FFP place, au cœur de son action, le développement du professionnalisme de ses adhérents. Acteur majeur du secteur (avec un chiffre d'affaires cumulé de près de 2 milliards d'euros par an), elle agit au plus près des réseaux de décideurs et participe à la détermination des grandes orientations de la formation professionnelle.